

28 novembre 2021

Madame Von Der Leyen  
Présidente de la Commission Européenne

Madame la Présidente,

Nous nous étions adressé à vous, par lettre du 27 octobre 2021, afin de vous alerter sur les manœuvres qui se développaient autour de la question de l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie. Nous considérons en effet que toutes les conditions sont réunies, en application du règlement « taxonomie » visant à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, pour reconnaître les qualités du nucléaire, climatiques et environnementales.

Bien que très réservés sur la stratégie de pays qui souhaitent prolonger l'utilisation du gaz naturel dans leur mix énergétique, nous avons pris une attitude ouverte, pragmatique et raisonnable vis-à-vis de la demande qu'ils ont exprimé de voir ce gaz également inclus dans la taxonomie au titre d'énergie de transition, en remplacement des combustibles fossiles solides.

Quelle n'a pas été notre surprise quand nous avons appris que, sur votre impulsion, La Commission européenne s'apprêtait à inclure ces deux énergies dans la taxonomie sous le même vocable d'énergie de transition. Ce serait mettre dans une même catégorie une énergie qui est la plus décarbonée au monde avec l'éolien et l'hydraulique, et une énergie fortement émettrice de GES, ce qui serait scandaleux et inacceptable.

Derrière cette stratégie apparaît un argument que nous considérons juridiquement contestable. En effet la Commission avait demandé au JLC de vérifier les qualités du nucléaire en regard du principe « do no significant harm ». Suite au rapport très positif du JRC, qui avait démontré que sur tous les paramètres le nucléaire était aussi performant que les énergies déjà incluses, la Commission a demandé un avis supplémentaire :

- au Groupe d'experts sur la radioprotection et la gestion des déchets, qui a pleinement confirmé l'avis du JRC,
- et au Comité SCHEER qui, ne suivant pas la demande de la Commission, a examiné le nucléaire de manière très restrictive, selon le principe « do not harm ».

Ce faisant le comité SCHEER n'a pas répondu à la question de la Commission et a exprimé une position idéologique qui, appliquée à n'importe quel domaine, conduirait à son interdiction : toute activité industrielle à un effet négatif, même insignifiant, sur un environnement idéalisé. Nous savons la pression faites sur vous par quatre pays européens qui, mettant au second plan la protection du climat, s'opposent radicalement au nucléaire

alors que c'est une énergie clairement décarbonée et extrêmement performante vis-à-vis de la protection de l'environnement, mais qui en même temps se rendent dépendants pour longtemps du gaz naturel.

Il nous apparaît qu'en prenant fait et cause pour ce classement du nucléaire au même niveau que le gaz naturel, la Commission ne le traite pas équitablement, ne prends pas en compte les réponses apportées à la question posée, et refuse de prendre en compte le caractère durable de cette énergie face à un risque climatique que nous aurons à combattre tout au long du siècle.

Nous nous réservons tous moyens de nous opposer à la décision qui serait sur le point d'être actée, après avoir été préparée dans la plus grande opacité (vous noterez que nous n'avons pas reçu de réponse au courrier que nous vous avons fait parvenir en octobre 2021, qui exprimait déjà notre inquiétude).

Nous réitérons en conséquence notre demande de voir le nucléaire inséré sans réserve dans la taxonomie pour un développement durable. Ce ne serait que justice et de plus dans l'intérêt de nombreux pays européens, qui se sont clairement exprimés sur ce point.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma respectueuse et haute considération.

Bernard Accoyer



Président